



# Importateurs – Les priorités de vérification de l’ASFC

Le 11 juillet 2023

N° 2023-26

**Consultez la récente liste des priorités de vérification de l’ASFC pour évaluer les risques**

Les importateurs devraient déterminer si leurs marchandises importées sont susceptibles de faire l’objet d’une surveillance accrue de la part de l’Agence des services frontaliers du Canada (« ASFC »). L’ASFC a récemment publié une liste à jour de 15 marchandises importées spécifiques qu’elle cible à des fins de vérifications dans le but de s’assurer que les importateurs respectent leurs obligations commerciales comme il se doit. Les importateurs et les détaillants de marchandises importées figurant dans cette liste des priorités de vérification, qui a été mise à jour pour y inclure les laveuses, les sécheuses, et les congélateurs et autres équipements de congélation, doivent s’assurer de respecter toutes les obligations commerciales qui s’y rattachent afin de faciliter la vérification de ces importations.

Les professionnels du groupe Douanes et commerce international de KPMG peuvent aider les entreprises à identifier les marchandises importées de leur chaîne d’approvisionnement qui sont susceptibles de faire l’objet de l’intensification des activités de vérification de l’ASFC, et à s’assurer qu’elles respectent leurs obligations en matière d’observation commerciale à l’égard de ces marchandises et d’autres marchandises importées.

## **Contexte**

L’ASFC met à jour sa liste des priorités de vérification tous les six mois. Cette liste est divisée en trois catégories distinctes en fonction de catégories d’erreurs précises :

- Classement tarifaire – Marchandises pour lesquelles des importateurs peuvent avoir utilisé un classement tarifaire incorrect.
- Établissement de la valeur – Marchandises pour lesquelles des importateurs peuvent avoir attribué une évaluation inadéquate.
- Origine – Marchandises pour lesquelles les importateurs peuvent avoir mal déterminé l'origine appropriée (souvent liée au traitement tarifaire en vertu d'un accord commercial).

Lorsque des importateurs ont commis des erreurs, ils s'exposent à des cotisations de droits et de taxes supplémentaires exigibles, ainsi qu'à des pénalités. Dans certains cas, les importateurs peuvent avoir droit à des remboursements si les erreurs ont entraîné des paiements en trop de droits de douane et de taxes.

### La plus récente liste des priorités de vérification de l'ASFC

La liste actualisée de l'ASFC pour juillet 2023 inclut maintenant les congélateurs et autres équipements de congélation, ainsi que les laveuses et les sécheuses. Bien que l'ASFC ait supprimé certaines marchandises importées de sa liste, notamment les gants, les sacs, les batteries, les générateurs et distributeurs d'air chaud (entre autres éléments), ces importations continuent d'être soumises aux processus de vérification réguliers.

La plus récente liste de l'ASFC identifie désormais les marchandises ciblées suivantes :

#### *Classement tarifaire*

- Congélateurs et autres équipements de congélation (nouveau en juillet 2023)
- Laveuses et sécheuses (nouveau en juillet 2023)
- Volaille de réforme
- Lampes et tubes à DEL
- Meubles pour usage non domestique
- Parties d'appareils d'éclairage
- Étuis pour téléphones cellulaires
- Légumes marinés

- Parties de machines et appareils mécaniques
- Parties de bicyclettes
- Parties destinées à des machines du Chapitre 84
- Panneaux indicateurs et diodes émettrices de lumière (DEL)
- Coiffures de sécurité
- Gants jetables et gants de protection

#### *Établissement de la valeur*

- Vêtements

#### **Observations de KPMG**

L'ASFC vérifie les marchandises ciblées qui sont importées au Canada ainsi que d'autres marchandises, y compris celles importées en franchise de droits en vertu d'accords commerciaux. Dans le cas des marchandises importées en franchise de droits, les importateurs doivent s'assurer que ces marchandises répondent à toutes les exigences de l'accord commercial pertinent (p. ex., les règles d'origine).

Il convient de noter que les importateurs qui travaillent avec des courtiers en douane demeurent ultimement responsables de toute information déclarée dans la documentation liée aux douanes, et des droits et taxes applicables.

#### **Nous pouvons vous aider**

Les professionnels du groupe Douanes et commerce international de KPMG peuvent aider les entreprises à identifier les marchandises importées de leur chaîne d'approvisionnement qui figurent sur la plus récente liste des priorités de vérification de l'ASFC, de sorte qu'elles puissent évaluer les risques opérationnels liés à l'intensification des activités de vérification. Nos professionnels peuvent également aider à gérer la complexité des autres règles et règlements en matière de commerce international et de douanes, et fournir des conseils sur les pratiques et les données de référence en matière de douanes et de commerce international liées à différents secteurs d'activité. Plus particulièrement, nous offrons une vaste gamme de services comme :

- l'identification des faiblesses opérationnelles pouvant créer des risques liés à l'observation en matière de commerce international;

- la production de divulgations volontaires pour corriger des problèmes avant leur découverte dans le cadre d'une vérification de l'ASFC afin d'aider à atténuer les pénalités et les intérêts;
- l'examen de solutions logicielles afin d'automatiser les examens après l'entrée;
- l'identification des occasions de recouvrement des droits;
- la fourniture de services gérés commerciaux, avec des options flexibles pour externaliser l'ensemble ou une partie de votre fonction Douanes;
- l'examen des chaînes d'approvisionnement pour aider les entreprises à respecter les récentes exigences en matière de déclaration en vertu des nouvelles dispositions législatives relatives à la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller chez KPMG ou avec l'un des professionnels du groupe Douanes et commerce international de KPMG suivants :

Kenneth Jordan  
Associé, Douanes et commerce  
international  
416-476-2257  
[kejordan@kpmg.ca](mailto:kejordan@kpmg.ca)

Bob Sacco  
Leader, Douanes et commerce  
international, RGT  
416-777-3693  
[bobsacco@kpmg.ca](mailto:bobsacco@kpmg.ca)

Joy Nott  
Associée, Douanes et commerce  
international  
416-228-7175  
[jnott@kpmg.ca](mailto:jnott@kpmg.ca)

Angelos Xilinas  
Associé, Douanes et commerce  
international  
604-691-3479  
[axilinas@kpmg.ca](mailto:axilinas@kpmg.ca)

[kpmg.ca/fr](https://kpmg.ca/fr)



[Nous joindre](#) | [Énoncé en matière de confidentialité \(Canada\)](#) | [Politique de KPMG en matière de confidentialité en ligne](#) | [Avis juridique](#)

Information à jour au 10 juillet 2023. L'information publiée dans le présent bulletin *FlashImpôt Canada* est de nature générale. Elle ne vise pas à tenir compte des circonstances de quelque personne ou entité particulière. Bien que nous fassions tous les efforts nécessaires pour assurer l'exactitude de cette information et pour vous la communiquer rapidement, rien ne garantit qu'elle sera exacte à la date à laquelle vous la recevrez ni qu'elle continuera d'être exacte dans l'avenir. Vous ne devez pas y donner suite à moins d'avoir d'abord obtenu un avis professionnel se fondant sur un examen approfondi des faits et de leur contexte.

© 2023 KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. Tous droits réservés.